

**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités**

**Canadian Association of Retired Teachers**

***Que les organisations provinciales Membres qui composent l’ACER-CART demeurent engagées à élaborer des lignes directrices pour défendre et promouvoir les enjeux touchant les retraités et les aînés du secteur de l’éducation au Canada, tout en faisant la promotion des avantages et des services de leur association auprès des retraités de leur juridiction, du secteur de l’éducation. ou territoriale*** *(Motion adoptée -juin 2018)*

**Protocole 8**

**Défense et promotion des directives pour les enseignants et les aînés retraités du Canada**

Les Membres de l’ACER-CART sont engagés à collaborer pour la promotion d’une retraite active et digne pour tous les enseignants et les aînés du Canada. Les Membres bénéficient de ces objectifs communs de toutes les associations. Le réseau offre un appui mutuel et l’occasion de collaborer dans les domaines d’intérêt commun. Les Membres comprennent l’importance de la force d’une alliance unie et cohérente.

1. Chaque association ou organisation (Membres) a pour objectif principal d’offrir des services et des avantages visant à améliorer le bien-être des enseignants retraités qui ont œuvré durant leur vie active au sein des provinces ou territoires respectifs.
2. Les Membres collaborent afin de partager les résultats de recherches en ce qui concerne une vie active et saine dans la dignité.
3. Les Membres échangent les détails des régimes d’assurances maladie qui pourraient être d’intérêt commun.
4. Les Membres partagent les résultats de recherches sérieuses et les articles dignes d’intérêt afin de les inclure dans leurs propres publications et réseaux sociaux.
5. Les Membres recrutent activement de nouveaux membres au sein de leurs propres juridictions provinciales ou territoriales.
6. Les Membres reconnaissent que les enseignants retraités du Canada peuvent choisir de se joindre à toute autre organisation provinciale selon leur relocalisation/résidence au Canada durant leur retraite.
7. Les Membres peuvent offrir réciproquement aux enseignants retraités qui se sont relocalisés une adhésion comme membres leur permettant ainsi de rester socialement en contact avec les enseignants retraités du Canada, mais ils doivent demeurer membres de leur propre association d’origine.
8. Les Membres s’entendent pour collaborer afin de mettre en lumière tout enjeu d’importance qui émergerait et qui aurait un impact direct sur les pensions, la santé, et une vie active et digne pour tous les membres et les aînés du Canada.
9. Les Membres peuvent agir de concert avec d’autres organisations aux buts similaires sans but lucratif, tel « Vibrant Voices » afin d’élaborer des événements et du matériel mettant en avant les enjeux qui intéressent les aînés et destinés à attirer l’attention du public et de tous les niveaux de gouvernements.

Juin 2019